

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2020

2020 DAE 253 Subvention (5.000 euros) et convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris au titre du soutien au forum de l'alternance 2020.

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention triennale de partenariat entre la Ville de Paris et la chambre de commerce et d'industrie de la région Paris Ile de France et notamment son article 3.3 ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} décembre 2020 par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention à la chambre de commerce et d'industrie de Paris ;

Sur le rapport présenté par Madame Afaf GABELOTAUD, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Chambre de commerce et d'industrie de Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5000 € est attribuée à la chambre de commerce et d'industrie de Paris au titre de l'exercice 2020.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2020, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO